



santé
famille
retraite
services

EXPLOITANTS et EMPLOYEURS
AGRICOLES

Téléréglez vos factures MSA

www.msa49.fr

Ce service vous offre la possibilité de payer, en quelques clics, vos factures de cotisations personnelles et/ou de cotisations sur salaires de manière dématérialisée et en toute sécurité (plus besoin de chèque, de virement,...).

IMPORTANT

Lorsque vous effectuez un téléversement, le montant réglé correspond à la totalité de la facture.



**Pour vous inscrire
aux services sécurisés
en ligne**

**Connectez-vous
sur www.msa49.fr**

**Cliquez sur
"inscrivez-vous"**



ATTENTION !

*Pour des raisons de sécurité,
la MSA vous adresse votre
mot de passe par courrier.
Demandez-le dès maintenant
pour avoir un accès le jour où
vous en aurez besoin.*

Contact :

02 41 31 76 78
02 41 31 76 79
02 41 31 76 80

Pour pouvoir téléverser vos factures MSA, vous devez :

- ▶ Etre exploitant ou employeur de main-d'œuvre agricole
- ▶ Etre inscrit sur le site www.msa49.fr
- ▶ Avoir effectué l'inscription d'au moins un compte bancaire via le service « gestion des comptes de téléversement », inscription prise en compte par la MSA
- ▶ Avoir reçu un bordereau d'appel de cotisations (facture).

Avantages

- ▶ **Fiable** : vous avez la possibilité d'effectuer vos paiements en toute sécurité à réception de votre facture. **Votre compte n'est débité qu'à la date d'échéance selon un protocole crypté.**

ATTENTION :

Le service permet de téléverser vos cotisations jusqu'à 12 heures le jour de la date limite de paiement. Passé cette date, vous devez régler vos cotisations par tout autre moyen à votre convenance.

- ▶ **Gratuit** : le téléversement vous permet de gagner plusieurs jours de trésorerie tout en supprimant les contraintes de gestion des délais postaux et bancaires au regard des dates d'échéances.
- ▶ **Souple** : si votre entreprise est redevable de cotisations et de contributions d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €, en utilisant ce service, vous remplissez les obligations de paiement dématérialisé.

**Le téléversement n'est pas un prélèvement automatique.
Pour chaque règlement une validation de l'ordre de paiement
doit être effectuée par le titulaire du compte.**

**Alors dès maintenant !
N'hésitez plus et téléversez en toute sécurité**